# Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00436 **Publié le 30 octobre 2026**


## Arrêté n° 2026-731/PR du 14 octobre 2026

### Portant nomination de monsieur Jean Pierre TAINE, ingénieur 1er grade du statut particulier des personnels techniques de Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur par intérim du numérique et des systèmes d'information de la province des îles Loyauté

**Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifié n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 2009-03/API du 23 janvier 2009 prévoyant les modalités d'application du régime indemnitaire au profit des personnels d'encadrement et assimilés de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération modifiée n° 2019-44/API du 30 juillet 2019 relative à l'organisation des services provinciaux,

Vu l'arrêté n°2019-575/PR du 2 septembre 2019 portant organisation de la direction du numérique et des systèmes d'information de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération n° 2026-42/API du 03 juillet 2026 portant élection du président et du bureau de l' assemblée de la province des îles Loyauté,

ARRÊTE

**Article 1er :** Pour compter du 15 septembre 2026, monsieur Jean Pierre TAINE, ingénieur 1er grade du statut particulier des personnels techniques de Nouvelle-Calédonie :

- est nommé directeur par intérim, de la direction du numérique et des systèmes d'information de la province des îles Loyauté ;
- reste détaché dans la grille D des emplois de direction ;

**Article 2 :** A ce titre et pour compter de la même date, l'intéressé percevra l'indemnité mensuel de sujétion prévue à l'article 1er de la délibération n° 2009-01/API du 23 janvier 2009 susvisé.

**Article 3 :** Pour compter du 15 septembre 2026, l'arrêté n° 2025-443/PR du 02 juillet 2025 portant nomination de monsieur Jean-Pierre TAINE, ingénieur 1er grade du statut particulier des personnels techniques de Nouvelle-Calédonie, en qualité de directeur du numérique et des systèmes d'information de la province des îles Loyauté, est abrogé.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

*Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation le Secrétaire Général Adjoint par intérim*

*HANNER XALITE*